

**EXTRAIT du REGISTRE  
DÉLIBÉRATIONS**

2025043

**du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PÉROUGES****Séance du 22 juillet 2025****Nombre de membres**

**Afférents au Conseil Municipal :** 15 L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux juillet à 18h00, le  
**En exercice :** 15 conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,  
**Présents :** 10 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel  
**Votants :** 15 de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie  
MICOLAS, Maire,

**Date de la convocation**

15/07/2025

**Date d'affichage**

15/07/2025

**Présents :** Nathalie MICOLAS, Jean-Luc VIBERT, Christelle MORTEL Gérard FLEJOU, Florence DE  
POUMEYROL, Gilberto GRECO, Maryvonne HERRENKNECHT, Éric MEUNIER, Philippe LAMBERT, Paul  
VERNAY.

**Absents excusés :** Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE donne pouvoir à Jean-Luc VIBERT,  
Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Florence De POUMEYROL, Alain MORGILLO donne pouvoir à  
Christelle MORTEL, Paul SAISSET donne pouvoir à Gilberto GRECO et Frédéric MALBOS donne pouvoir  
à Paul VERNAY.

**Absents :**

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

**Objet de la délibération :****Modification tarifaire des parkings**

À la suite des transformations effectuées lors du changement du système de paiement des parkings et afin de répondre à la réglementation concernant la création du budget annexe « Parking » madame le Maire informe qu'il est indispensable de modifier le mode de tarification ainsi que le tarif appliqué.

Actuellement, un tarif forfaitaire de 3 € est mis en place. Cependant, pour répondre à différents critères, il est proposé de mettre en place les tarifs suivants :

- Le prix sera indexé sur le temps avec une base de 0,50 € / 15 minutes
- Une franchise de 15 minutes sera mise en place afin de permettre aux véhicules :
  - 1) De sortir du parking s'ils n'ont pas trouvé de place,
  - 2) De rejoindre leur véhicule et de sortir définitivement
- Des tranches horaires payantes/gratuites sont mises en place :
  - 1) Tranche horaire payante en JOURNEE de 9h à 17h30
  - 2) Tranche horaire payante de NUIT de 0h à 9h

 **Prix maximum par tranche horaire payante = 6,00 € soit 12 € par 24 heures**

  - 3) Tranche horaire gratuite 17h30 à 23h59 (pour la clientèle des restaurants ou participants à des activités)
- Un forfait pour les bus de tourisme entrant par la nouvelle barrière s'élèvera à 35,00 €

**2025043**

• Certains véhicules particuliers déclarés et identifiés par leur plaque d'immatriculation pourront bénéficier d'autorisations particulières :

- ✓ Véhicules municipaux
- ✓ Elus et agents
- ✓ Employés office du tourisme
- ✓ Evènements particuliers, animations, tulipes....
- ✓ Véhicules de secours
- ✓ Agriculteurs
- ✓ Police municipale
- ✓ Autres à définir avec l'expérience

• Mode de paiement

- ✓ Chaque véhicule est identifié à l'entrée par la lecture de sa plaque d'immatriculation et en sortie pour vérifier s'il est autorisé à sortir après s'être acquitté du paiement ou s'il bénéficie d'une autorisation particulière. (en cas d'impossibilité de lecture de plaque en entrée, les barrières ne s'ouvriront pas)
- ✓ Le paiement se fait aux deux bornes de paiements situées vers l'office du tourisme en saisissant la plaque d'immatriculation ou en utilisant l'application FLOWBIRD. En cas d'oubli, il sera possible de payer sur une borne de paiement supplémentaire située avant la sortie du parking des Combes (pour le parking de l'Olivet il sera nécessaire de revenir sur les bornes de L'office du tourisme)

Ces changements seront mis en place dès la mise en fonctionnement du nouveau système de paiement.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré avec 13 pour, 0 abstentions et 2 contres :**

**Article 1** Valide le changement du mode de tarification,

**Article 2 :** Accepte les nouveaux tarifs à appliquer dès la mise en fonctionnement du nouveau système de paiement.,

**Article 3 :** Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans la mise en place de ces nouveaux tarifs

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal*

Fait à Pérouges  
Le Maire,  
Nathalie NICOLAS

